ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crues et inondations dans le Nord

Question orale n° 775

Texte de la question

M. Paul Christophe interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les dernières inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais - lui qui était aux côtés du Premier ministre, Gabriel Attal, lors de son tout premier déplacement officiel, réalisé dans le Pas-de-Calais, pour montrer aux habitants sinistrés tout le soutien du Gouvernement. M. le député souhaite exprimer à son tour toute sa solidarité alors que ces familles traversent des périodes de doute et de colère intenses. En effet, le Pas-de-Calais et le Nord - où il est élu - ont été gravement touchés par trois épisodes de crues en l'espace de quelques mois. Plus personne ne peut nier le changement climatique et ses effets structuraux sur les vies. Ces épisodes vont être inexorablement plus nombreux et brutaux dans les années à venir. Lui-même président d'une commission locale de l'eau du SAGE de l'Yser, M. le député constate tous les jours les défis immenses que les territoires ont là devant eux. Pour les relever, il faudra que l'État se tienne durablement aux côtés des collectivités, des communes et des intercommunalités, qui devront faire face à des investissements colossaux pour financer l'augmentation du pompage ou encore l'élargissement des zones d'expansion de crues maîtrisées. Encore aujourd'hui, 450 000 habitants du Pas-de-Calais et du Nord vivent toujours sous le niveau de la mer. Et pourtant, les inondations et l'augmentation du niveau de la mer contraignent un peu plus chaque jour qui passe. M. le député souligne l'investissement de M. le ministre sur ces sujets, comme en témoigne le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) qu'il porte avec force. Il souhaite néanmoins l'alerter sur le risque des solutions faciles qui ne feraient que déplacer les problèmes chez les pays voisins. M. le député reste convaincu que l'on doit penser les politiques publiques à l'échelle des bassins versants et défendre le triptyque suivant : mieux freiner, mieux stocker, mieux évacuer. Aussi, face aux défis rencontrés à la fois par les habitants, les acteurs économiques mais aussi agricoles, il l'interroge sur son évaluation des politiques afin de garantir un soutien adéquat à la création d'un modèle de résilience de la société en accord avec la réalité du terrain.

Texte de la réponse

INONDATIONS DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS
Mme la présidente . La parole est à M. Paul Christophe, pour exposer sa question, no 775, relative aux inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais.

M. Paul Christophe . Le Gouvernement a marqué à plusieurs reprises son attachement à secourir les victimes des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais et manifesté ainsi aux habitants sinistrés tout son soutien, par des paroles fortes mais aussi par des actes importants, notamment le déblocage d'une aide européenne de 47 millions d'euros. L'expression de cette solidarité était nécessaire pour toutes ces familles qui ont connu des périodes de doute et de colère intenses bien légitimes.

Personne ne peut plus nier le changement climatique et ses effets structuraux sur nos vies.

Président d'une commission locale de l'eau – celle du schéma d’aménagement et de gestion de l’eau (Sage) de

l'Yser –, je constate tous les jours les défis immenses auxquels nos territoires doivent faire face.

S'il est souvent question du Pas-de-Calais, j'appelle votre attention sur la situation de ma circonscription du Nord : bordée par l'Aa à l'ouest et par le marais de Saint-Omer au sud, et traversée par l'Yser, elle comporte de nombreux sites concernés par ces inondations.

Nous aurons besoin que l'État se tienne durablement aux côtés des communes et des intercommunalités qui devront réaliser des investissements colossaux pour financer l'augmentation du pompage, effectuer des curages, aménager des zones d'expansion de crue ou acheter des habitations surexposées – rappelons que 450 000 habitants du Pas-de-Calais et du Nord vivent actuellement sous le niveau de la mer.

Nous savons le ministre de la transition écologique particulièrement investi sur ces sujets, comme en témoigne le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), qu'il élabore activement.

Je souhaite néanmoins l'alerter sur le risque de choisir des solutions faciles qui ne feraient que déplacer les problèmes chez nos voisins. Je reste convaincu que nous devons penser nos politiques publiques à l'échelle des bassins versants et défendre le triptyque suivant : mieux freiner l'eau, mieux la stocker et mieux l'évacuer.

Face aux défis rencontrés par les habitants et par les acteurs économiques et agricoles, comment le ministre compte-t-il réévaluer nos politiques afin d'apporter un soutien adéquat à la création d'un modèle de résilience de notre société accordé à la réalité du terrain ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, *secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté .* Tout d'abord, je me joins à vous pour exprimer un message de solidarité aux sinistrés du Nord et du Pas-de-Calais, frappés par les inondations. La réponse du Gouvernement demeurera toujours à la hauteur des enjeux.

Face à la crise, l’État s’est fortement mobilisé – vous l'avez rappelé et je vous en remercie –, à tous les niveaux, aux côtés des élus et en soutien des personnes et des professionnels sinistrés. En plus des 50 millions d’euros annoncés par le Président de la République, le fonds Barnier a apporté 25 millions, montant qui s’ajoute aux 70 millions déjà mobilisés pour les programmes d’actions de prévention des inondations dans les Hauts-de-France. Le Premier ministre s’est déplacé trois fois sur le terrain et le ministre Christophe Béchu huit fois.

Pour s’assurer d'un retour à la normale dans les meilleurs délais, Christophe Béchu a également mis en place un comité ministériel de suivi avec les élus qui s’est déjà réuni quatre fois. Après l’urgence de la crise, il nous faut penser le long terme, établir un plan de résilience et prendre les mesures nécessaires pour éviter autant que possible que de telles situations se reproduisent.

Dans ce contexte, les rapports des inspections générales et du maire de Saint-Omer, M. François Decoster, invitent à mieux structurer la compétence de prévention des inondations qui relève des collectivités. Le Gouvernement approuve cette recommandation et souhaite que la Gemapi, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, soit mieux organisée, à l’échelle des bassins de risque.

La résilience des territoires passe aussi par une adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique et à une augmentation des températures de 4 degrés en France en 2100 – une situation que vous connaissez comme moi, les chiffres sont têtus et les rapports implacables. Le troisième plan national d’adaptation au changement climatique, en cours de finalisation, comportera un volet consacré à la prévention des risques.

Vous avez raison, nous devons amplifier la politique publique de prévention des inondations pour mieux adapter nos territoires, pour améliorer la protection de nos concitoyens et pour réduire les vulnérabilités. En effet, les territoires sont atteints chaque fois plus fortement. Le ministre m'a d'ailleurs chargé de vous signaler que,

désormais, la météo était étudiée très attentivement – on fait attention à la moindre averse – car, nous le savons, des dégâts colossaux et des drames absolus peuvent être provoqués par de tels phénomènes. Le Gouvernement est donc totalement mobilisé aux côtés des collectivités territoriales et de nos élus.

Données clés

Auteur : M. Paul Christophe
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Horizons et apparentés
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 775
Rubrique : Catastrophes naturelles
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mai 2024
Réponse publiée le : 29 mai 2024, page 4412
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mai 2024